

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Rennes Métropole, Numéro national d'identification : 24350013900080,
Hôtel de Rennes Métropole 4, avenue Henri Fréville CS 93111,
Point(s) de contact : Mme Nathalie APPERE Présidente, 35031, Rennes, F,
Téléphone : (+33) 2 99 86 60 60, Courriel : investissements-transports@rennesmetropole.fr, Code NUTS : FR



Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://metropole.rennes.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.megalis.bretagne.bzh>

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour l'exploitation des mobilités sur le ressort territorial de la métropole de Rennes.

Numéro de référence : 20230435-43

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60112000 - Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Avis de concession - Réalisation de l'offre de transport sur les différentes lignes du réseau et de services de mobilités sur le territoire de RENNES MÉTROPOLE 1. Réseau star : 2 lignes de métro automatique (3 514 259 km -2022), 7 lignes Chronostar, 11 Lignes urbaines, 32 lignes métropolitaines, 16 lignes express, 81 lignes de transport scolaire, 5 lignes de nuits et diverses lignes événementielles. Au global :19 832 721 km en 2022/ 88 858 751 voyages, dont 42 024 068 pour le métro et 46 834 683 pour les bus. 2. Offre Handistar représentant 1 361 030km en 2022 dont 1 031 014km sous-traités.

Une fréquentation représentant 87 506 voyages pour 1913 clients 3. Vélo en libre-service : 620 VLS et 1444 VAE Nombre d'emprunts de vélos en libre-service en 2022 : 445 474 Nombre de locations courte-durée en 2022 : 1690 4. Co voiturage : Une ligne de covoiturage Nombre d'inscrits au service Covoit'Star en 2022 : 4649 Nombre d'offres via l'application Covoit'Star en 2022 : 1514

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 1 360 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 60112000
Descripteur supplémentaire : Code CPV principal : 60210000
Descripteur supplémentaire : Code CPV principal : 60130000
Descripteur supplémentaire : Code CPV principal : 63710000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRH03

Lieu principal d'exécution : Territoire de Rennes Métropole.

II.2.4) Description des prestations : 1.l production de l'offre de transport réseau « Star » et réseau « Handistar » et de la gestion services VLS + location de vélo et en relation pour le co-voiturage et services multi-modaux, (territoire : RENNES MÉTROPOLE). 2. Mise en œuvre la promotion/commercialisation services de mobilité, perception des recettes + recettes annexes pour RENNES MÉTROPOLE, l'entretien courant /maintenance des infrastructures, équipements et véhicules + biens mobiliers et immobiliers, la garde et la surveillance des biens mis à sa disposition, la gestion technique et administrative du patrimoine confié, réalisation d'études d'exploitation l'accompagnement de RENNES MÉTROPOLE Les moyens mis à disposition par RENNES METROPOLE 2 lignes de métro (infrastructures et garages-ateliers des lignes a et b, matériel roulant de 30 VAL 208 sur la ligne a et 25 Cityval sur la ligne b),2 dépôts de bus (Baud à Rennes existant puis remplacé par le nouveau dépôt de Baud prévu en 2026, et Mivoie à St Jacques de la Lande),8 parcs relais (7 sur les lignes de métro et Préales avec les bus), 4 agences commerciales STAR (Ste Anne, Villejean, Fréville, Beaulieu), une agence KorriGo (co-exploitée avec la SNCF et EMS, gestionnaire de la gare routière de Rennes), et un local exploitation (Rennes République Pré Botté)une maison du vélo fixe à la Gare et une autre mobile aménagée dans un bus, 238 bus articulés et standards, 33 minibus Handistar, 70 véhicules de service, 1444 VAE, 620 VLS et 57 stations. Des investissements sont prévus au contrat : révision générale des rames de métro, reprise

de la VNC des actuels biens de retour représentant environ 12 Millions d'euros, prise en charge du marché de renouvellement des batteries de bus électriques, le renouvellement progressif d'une partie du matériel roulant.

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession : Début : 1^{er} janvier 2026 - Fin : 31 décembre 2032

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Mots descripteurs : Transport

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Lettre de candidature (candidat individuel ou le groupement candidat : indication du mandataire + habilitation co-traitants). Si groupement, informations suivantes à fournir pour chaque membre du groupement. Informations à fournir : Nom commercial et dénomination sociale/ Adresses postale et du siège social / Adresse électronique : / Numéros de téléphone et de télécopie : / Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification Extrait Kbis (ou équivalent en cas de candidat étranger) / Renseignements et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ; Copie(s) du (des) jugement(s) prononcés si le candidat individuel ou le membre du groupement est en redressement judiciaire ou procédure équivalente ; Déclaration sur l'honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement attestant que : 1. Le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique 2. Les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-5- du même code sont exacts ; Document(s) justifiant(s) que le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L5212-4 du code du travail (délivré(s) par l'URSSAF ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France et qui n'auraient pas déjà une activité avec des salariés en France ; Tout document justifiant que le candidat ou chaque membre du groupement ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique en matière fiscale et sociale, le candidat ou chaque membre du groupement produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. La liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents figurent à l'arrêté du 22 mars 2019. Le candidat établi dans un état membre de l'Union européenne autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur si le pays d'origine ne délivre pas de certificat). Le cas échéant, documents justifiant de la/les licence(s) permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes déjà obtenue(s) (articles L. 1421-1 et L. 3113-1 et suivants du code des transports).

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital), numéro RCS et numéro d'identification SIRET, (ou équivalent pour les candidats étrangers) date de constitution, Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (comptes certifiés) ou des seuls exercices clos si la date de création est inférieure à 3 ans Attestations d'assurances valables pour l'exercice en cours ; À défaut de détention préalable d'une licence de transporteur public routier de personnes, démonstration du niveau suffisant de capacité financière à son obtention selon les dispositions des articles R. 3113-31 à R. 3113-34 du code des transports et de l'arrêté du 3 février 2012 modifié, relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier. Les candidats mentionneront l'inscription éventuelle de privilèges ou de nantissements les concernant au greffe du Tribunal de commerce. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées en justifieront et produiront les documents et informations disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, dans les conditions fixées aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports ou, à défaut, démonstration de l'engagement à obtenir cette capacité professionnelle d'ici le début du contrat de DSP objet de cette consultation ; Déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise mentionnant que chaque personne mentionnée à l'article R3113-23 du code des transports n'a fait l'objet d'aucune des condamnations visées au titre des conditions d'honorabilité professionnelle ; Désignation du gestionnaire de transport au sens des articles R. 3113-43 à R. 3113-48 du code des transports ; Références dans le cadre d'exécution de prestations similaires à celles du contrat à intervenir avec RENNES METROPOLE, Les candidats fourniront leurs références (de moins de 5 ans) et la liste de leurs principaux établissements. Ils mettront en évidence leur expérience de la gestion de services similaires à ceux à assurer pour RENNES MÉTROPOLE, comprenant éventuellement l'exploitation d'un métro automatique précisant pour chacune d'entre elles : La collectivité/ l'Autorité Organisatrice de la Mobilité concernée, Le type de service assuré, Le type de contrat permettant la réalisation des prestations concernées (concession, marché, autre...) Le chiffre d'affaires annuel, Les effectifs par catégorie mobilisés sur le réseau, Le parc de matériels roulants utilisé pour l'exécution des différents services, en identifiant le nombre de matériels roulants dont le candidat dispose en propriété propre, Le volume d'offre réalisé (km par type de service). Parmi l'ensemble de leurs références, les candidats en sélectionneront jusqu'à 8 spécifiques démontrant selon eux plus particulièrement

→ APPELS D'OFFRES

leur capacité à répondre aux besoins de RENNES MÉTROPOLE A défaut de références, les candidats peuvent démontrer par tous moyens leur capacité à répondre aux besoins de RENNES MÉTROPOLE et à gérer un service public de transport d'une importance équivalente à celle du STAR ; Note argumentée du candidat pour démontrer qu'il est en capacité à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public objet de la consultation.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 31 janvier 2024 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable. Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Contrat de concession de services (directive 2014/23/ue) code de la commande publique et code général des collectivités territoriales applicables. Avis officiellement disponible en Français Rennes Métropole, collectivité territoriale au sens du droit français agit en qualité de pouvoir adjudicateur, acheteur. Le montant indiqué : montant estimatif et informatif. Ne lie pas rennes métropole. Lieu principal d'exécution : territoire de rennes métropole Procédure restreinte avec sélection préalable des candidats admis à présenter une offre (2 minimum / 3 maximum). Date prévisionnelle d'examen des candidatures – février 2024. Les candidatures complètes et recevables seront classées par application des critères suivants définis par ordre de priorité 1. Références professionnelles 2. Capacités économique et financière. Date prévisionnelle de mise en ligne du DCE Offre – mai 2024 date prévisionnelle de dépôt des offres pour les candidats sélectionnés – 13 septembre 2024. L'accès au DCE offre est réservé aux candidats sélectionnés. L'acheteur ne prévoit pas de se réserver le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant (pendant la durée de validité du contrat), hormis la faculté de faire, le cas échéant, usage des possibilités de modifications du contrat, à conclure par voie d'avenant, permises par le code de la commande publique. Description des options liées aux renouvellements et options du contrat : sans objet. Le contrat relève de l'accord sur les marchés publics : non Un règlement de la consultation relatif à la candidature est disponible sur la plateforme : oui Afin de favoriser la nécessaire concurrence dans le cadre de la procédure de concession de service public, il est proposé, à ce stade, de retenir le principe d'une indemnisation des candidats non retenus ayant déposé une offre. Le montant global maximum de l'enveloppe d'indemnisation à partager entre les candidats, dont l'offre n'a pas été retenue à l'issue des négociations, est fixé à 1 000 000 euros (H.T.). L'indemnisation de chaque candidat sera définie par délibération du Conseil métropolitain, à l'issue de la procédure, en fonction de la qualité de l'offre rendue et de celle de la participation aux négociations. Aucune indemnité ne sera versée si aucune offre ne remplit les conditions fixées dans les documents de la consultation. La convention ne doit pas être exécutée dans le cadre d'emplois protégés. Le contrat devra être exécuté par une société dédiée La communication avec l'acheteur se fait via le profil d'acheteur Les dépôts de plis doivent être impérativement effectués par voie dématérialisée. Pour la partie correspondant à des prestations de transport routiers de personnes, la prestation est réservée à une profession déterminée : transporteur public routier de personnes (L. 1421-1 et L. 3113-1 et suivants du code des transports).

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, Hôtel de Bizien 3, contour de la Motte,

CS44 416, 35044, Rennes, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr,

Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les recours possibles contre la procédure sont : - référé précontractuel avant la signature de la concession (L. 551-1 du code de justice administrative) ; - référé contractuel après signature (conditions prévues à l'article L. 551-13 et s. du code de justice administrative, ce recours est soumis à des conditions spécifiques). Le contrat pourra aussi donner lieu à un recours en contestation de validité dans les deux mois suivants les mesures de publicité appropriées (CE,4 avril 2014, Tarn et Garonne n°358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif, Hôtel de Bizien 3, contour de la Motte, CS44 416, 35044, rennes, F,

Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 99 63 56 84,

Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A L'OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE : 7 décembre 2023